



FÉDÉRATION DES CHŒURS  
DU PAYS BASQUE

# APPEL À PARTICIPATION COMMANDES D'ŒUVRES 2019-2020

## OBJECTIF DES COMMANDES D'ŒUVRES

Poursuite par LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (CAPB) – EUSKAL HIRIGUNE ELKARGOA et la FEDERATION DES CHŒURS DU PAYS BASQUE - IPARRALDEKO ABESBATZEN ELKARTEA (IAE), du programme de commandes d'œuvres initié par la Communauté de Communes Sud Pays Basque en 2007, permettant à des chœurs amateurs de travailler sur la création d'une nouvelle œuvre, en lien avec le compositeur de leur choix.

Cet appel à participation a pour objectif de fédérer des chœurs amateurs autour d'un projet de création en vue de partager une aventure artistique et humaine, tout en enrichissant le répertoire contemporain du chant choral.

## ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

### LA FEDERATION DES CHŒURS DU PAYS BASQUE (IAE) s'engage à

- Apporter au chœur un soutien financier de 700 euros, pour aide à la création d'une œuvre chorale

### LE CHŒUR s'engage à

- rechercher un compositeur et lui proposer de composer une œuvre (création paroles et musique) adaptée au chœur, d'une durée maximale de 4 minutes
- assurer le bon déroulement du projet en permettant au compositeur de rencontrer les membres du chœur avant de commencer tout travail de composition, puis, à la livraison de l'œuvre commandée,
- reverser la somme **de 700 euros** au compositeur du projet, à réception de l'œuvre commandée,
- remettre à la FEDERATION DES CHŒURS DU PAYS BASQUE (IAE) une copie de l'œuvre composée, au plus tard le **30 juin 2020**, en mentionnant sur la partition finale «Commande **2019-2020** de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE – EUSKAL HIRIGUNE ELKARGOA et de la FEDERATION DES CHŒURS DU PAYS BASQUE - IPARRALDEKO ABESBATZEN ELKARTEA »,
- informer la FEDERATION DES CHŒURS DU PAYS BASQUE (IAE) du concert où sera interprétée l'œuvre pour la première fois.

## MODALITÉS DE LA CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature, tout chœur amateur, formé en association loi 1901, adhérent à la FEDERATION DES CHŒURS DU PAYS BASQUE et résidant sur le territoire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

Date limite de dépôt des candidatures : **30 avril 2019**

Les éléments à fournir sont :

- une présentation des activités du chœur et de sa composition,
- une présentation du projet de commande d'œuvre avec une description des caractéristiques de l'œuvre (formation, niveau de difficulté, durée approximative, etc.),
- un bref curriculum vitae du compositeur sélectionné faisant état notamment de ses expériences pédagogiques,
- un document justifiant de la structuration du chœur comme association loi 1901.

Les chœurs seront informés des suites données à leur demande en mai 2019 après délibération du **Conseil d'Administration de la FEDERATION DES CHŒURS DU PAYS BASQUE**